



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.12.17/19

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20251217-DCM2025-1217-19-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : Mme. Nadège CHATEL

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Sébastien COTTET, Laurence POTIER GABRION, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Pascal MEYNENT, Thierry Alain BETHAZ, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON,, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sandrine BERGUERRE BUISSON (Procuration à P. DUCIMETIERE), Catherine COLLOMB (Procuration à S. COTTET), Théo LOMBARD (procuration à C. FAVRE-ROCHEX), Jean-Pierre GENIN (Procuration à S. SERMONDADAZ), Christelle ITNAC (Procuration à T. DEVOUASSOUX), Jean-Michel REBET (Procuration à N. CHATEL) Zekai YAVUZES (Procuration à I. BELIN REGARD), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON), Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Excusés sans procuration Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Convention de partenariat avec la Société des Artistes du Borne

La Commune souhaite faire vivre et animer le Château de l'Echelle en proposant une utilisation des lieux et une programmation en partenariat avec des associations locales.

La Commune confie à l'Association Société des Artistes du Borne (SAB) la mission de réceptionner et de centraliser l'ensemble des demandes émanant d'artistes individuels souhaitant exposer au sein du Château du l'Echelle et/ou du territoire communal. La SAB s'engage à regrouper ces propositions afin d'organiser, en concertation avec la Commune, une à trois expositions par an valorisant les artistes locaux.

Cette organisation vise à mutualiser les ressources, à assurer une meilleure régulation du planning d'occupation du château et à garantir la cohérence de la programmation des expositions.

En contrepartie de cette mission, la Commune autorise l'Association à organiser une exposition annuelle à son nom, dans les mêmes conditions logistiques que les autres manifestations avec une mise à disposition gratuite, sous réserve des disponibilités du lieu.

Cette convention permet de renforcer la collaboration entre la Commune et la Société des Artistes du Borne, d'assurer une meilleure visibilité à la création locale et d'offrir une programmation artistique plus cohérente et qualitative.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.2121-29,

Vu le projet de convention tel que joint en annexe,

Considérant l'intérêt porté par la commune au développement des activités associatives et culturelles,

Considérant le partenariat mis en place avec la Société des Artistes du Borne,

Considérant la volonté de la commune d'animer le Château de l'Échelle avec des associations locales,

Considérant la nécessité pour la Société des Artistes du Borne de disposer d'un espace pour mener ses activités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (P. CONTAT, V. DANG VAN SUNG, M. LANGLET par procuration, Nicole RANNARD par procuration) :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Société des Artistes du Borne;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 23 décembre 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 17 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

